

Pour un nouveau *Riacquistu**

Dominique Renucci, présidente de la section de Corse de la LDH

Michèle Zevaco, déléguée de Corse de la LDH

André Paccou, membre du Comité central de la LDH

Le 25 juillet 2012

Depuis la loi Jospin de 2002 issue du processus de Matignon, la collectivité territoriale de Corse a compétence pour élaborer un Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (Padduc), document-cadre sans équivalent dans les autres régions de France. La droite majoritaire à l'Assemblée de Corse a tenté d'en faire un outil de dérégulation, suscitant une mobilisation de la société civile, qui a mis en échec ce projet ultralibéral. Aujourd'hui, après la défaite de la droite aux élections territoriales de 2010, l'élaboration d'un autre Padduc se révèle stratégique pour l'avenir de la Corse. Ce document, qui implique un projet de société, doit compter avec le refus d'une « désanctuarisation » de l'île, et la revendication d'une participation citoyenne. Des « Assises du foncier et du logement » ont été organisées pour répondre à cette aspiration démocratique. La conception du Padduc s'est enrichie d'une nécessaire réflexion, préalable, sur « le statut de résident ».

Changer de trajectoire

Fort de cette histoire, ce document normatif est attendu pour guider la Corse vers une sortie de la pauvreté. Le mal-développement est la conséquence d'un modèle de société construit autour de la rente économique liée au tourisme. Celle-ci aliène

les intérêts individuels et pervertit les intérêts collectifs. Elle constitue une manne illusoire. Profitant à quelques-uns, elle entretient une compétition qui génère des exclus : ceux qui survivent par « la débrouille », fonctionnement à l'origine de violences. Avec les travailleurs immigrés, les femmes isolées, les retraités, ils forment une société du précaire. Le système rentier actuel s'inscrit dans un contexte de « déraison économique », et s'en nourrit. Les dérives spéculatives sont confortées, les inégalités accrues, l'environnement dégradé, la diversité culturelle niée. Ces circonstances sont sources de désillusion et de contradiction politique et sociale exacerbée : utopie perdue du *Riacquistu* mais sentiment de dépossession, rejet du système mais impuissance et résignation face à la loi du plus fort, colères aveuglées et recherche de boucs émissaires qui détruisent les solidarités. Cependant, clanisme et clientélisme vont bon train, négociant sans cesse et discréditant la loi, sur le front de l'urbanisme. Le contrôle des terres littorales alimente menaces, attentats et assassinats. La justice privée l'emporte et emporte les valeurs démocratiques. Les droits de l'Homme fondent les sociétés démocratiques. Leur réalisation passe par la mise en œuvre d'un développement qui s'appuie

sur la participation des citoyen(ne)s. Elle nécessite une économie de production et une société solidaire. Le Padduc doit répondre à cette exigence de développement, et construire une alternative. Il diagnostique les besoins de tous ceux qui vivent en Corse, et énonce des propositions d'égalité réelle. Tel est le sens à donner au débat sur la résidence.

Construire la société politique corse

Parallèlement au travail d'élaboration du Padduc, il nous faut donc penser à un droit fondamental à la citoyenneté pour les résidents, quelle que soit leur origine. Il nous faut dire une nouvelle citoyenneté locale de résidence qui donne sens à la démocratie délibérative, et prenne en compte la réalité des migrations. Cette revendication est une réponse adaptée à la nouvelle configuration des espaces politiques que provoque le monde « global ». Nous débattons avec l'Etat. Nous devons réfléchir et travailler dans le cadre européen, où existent d'autres traditions politiques que celle d'un Etat uniforme et centralisateur. L'égalité y est définie comme le traitement similaire de situations similaires, et le traitement spécifique de situations spécifiques. Le débat sur une citoyenneté européenne de résidence

est prometteur.

A un identitaire défensif qui privilégie un impossible repli sur soi, et un individu en guerre avec chacun pour survivre, nous répondrons par la possibilité donnée à chaque individu, installé durablement, de construire une communauté de destin, le peuple corse.

Nous redirons les droits, notamment le droit de vote et l'accès au foncier, en référence à la citoyenneté locale de résidence.

Il conviendra de définir précisément les critères d'une installation durable en Corse.

Faire vivre les droits de l'Homme, le droit au développement et à un environnement sain pour les générations actuelles et à venir, en reconnaissant au peuple corse les voies qui lui sont propres pour atteindre des objectifs qui, eux, sont communs à l'humanité : tels sont les termes « Pour un nouveau *Riacquistu* », que propose la Ligue des droits de l'Homme.

(*) Dans les années 1970, important mouvement social revendiquant la réappropriation d'une langue, d'une culture, d'une histoire et d'une mémoire mutilées. Dans ce contexte de bouillonnement démocratique, une section de la LDH fait également sa réapparition en Corse.